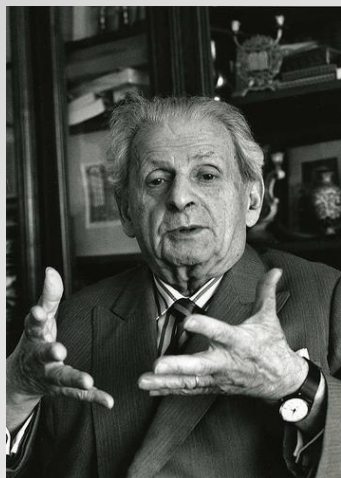


# Les Commissions de Surveillance des Prisons

Docteur Bernard Woitrin  
Président de la Commission de Surveillance d'Andenne

# Un peu d'Histoire...

« Une fois jugé justement, le détenu doit subir sa peine avec charité »



Emmanuel Lévinas, philosophe français (1906-1995)

## Un peu d'Histoire... (suite)

- 19<sup>ème</sup> siècle : création de modèles hollandais et français
- Composition : membres de droit et bénévoles
- Trois dispositions principales
  - Loi du 31 mai 1888 → libération conditionnelle
  - Règlement général du 21 mai 1965
  - Article 23 du Code Pénal → administration des biens des détenus

# On revient de loin...



# On revient de loin...



# On revient de loin...



Fort Boyard ...  
Ce n'était pas un jeu

# On revient de loin...

Ce peut être drôle...



# Edouard Ducpétiaux



Au 19<sup>ème</sup> siècle, Edouard Ducpétiaux, journaliste

- Réflexion sur le système pénitentiaire
- Conception d'une architecture de bâtiment, adaptée à la situation du criminel selon la conception de l'époque



# La prison, c'est (à son époque):

- La punition
- La séparation de la société
- La désociabilisation



# La prison, c'est (maintenant):

- La punition
- La séparation de la société
- La réhabilitation/le droit à l'oubli



# Exemple : prison de Forest



# Mais les choses changent...



21/09/2017

# Mais les choses changent...



26/09/2007

21/09/2017

13

# Mais les choses changent...



26/09/2007

21/09/2017

14

# Les cellules

Dans le meilleur des cas...



26/09/2007



26/09/2007

21/09/2017

15

# Les cellules

- Pour rappel, ou pour votre bonne information...
- Le détenu a droit à :
  - Une chaise
  - Une table
  - Une armoire
  - Un lit



# Les cellules

TOUT LE RESTE est loué/acheté par le  
détenu.

# Coût d'un détenu en Belgique

139€ / jour (vs 170€ en Hollande)

- 1 petit déjeuner
- 1 dîner
- 1 souper

Le restant est cantiné...

Le prix comprend : les salaires des surveillants, l'amortissement des bâtiments, ...

# Compétences des Commissions (à leur création)

- Pouvoir d'initiative vers le Ministre de la Justice
- Pouvoir de contrôle et de surveillance
- Pouvoir d'avis

# Difficultés du système

- Vieillesse des membres
- Irrégularité des visites dans les prisons
- Tendance à ne privilégier que la compétence d'avis

→ Intervention du CEPT

# Intervention du CEPT

- 12 janvier 2005 : création de la Loi Dupont - dite Loi de Principe
  - Création du Conseil Central de Surveillance
  - Création des Commissions de Surveillance

# Composition des Commissions

- 1 Magistrat
- 1 Avocat
- 1 Médecin
- + jusqu'à 12 membres de la Société Civile

# Arrêté Royal

- 29 septembre 2005
- Promulgation par le Ministre de la Justice
- Il définit :
  - Plus d'indépendance
  - Plus de moyens
  - Age relevé
  - Définition de quelques incompatibilités professionnelles
  - Mandat de 4 ans renouvelable 1 fois

# Résumé du rôle d'un Commissaire de Surveillance

- Exercer un contrôle indépendant
  - Sur la prison
  - Sur le traitement des détenus
  - Sur le respect des règles
- Donner un avis au Ministre et au Conseil Central
  - Bien-être des détenus
  - Formulation de propositions
- Rédiger un code déontologique
- Rédiger un rapport annuel



**La prison, c'est aussi ...**

# La violence



21/09/2017

# La violence



21/09/2017

# La violence



# La violence



# L'espérance



28/09/2007

# L'espérance



21/09/2017

# Ma présence et mes doutes...

21/09/2017



## COMMISSION DE SURVEILLANCE des prisons d'Andenne, Huy et Marneffe

Arrêtés ministériels du 3 juin 2003 et du 17 novembre 2003,  
en application de l'AR du 4 avril 2003 - art. 138 nonies

### AVIS AUX DETENUS

Les détenus sont informés de l'existence d'une Commission de Surveillance des prisons.

« Elle a pour mission d'exercer, pour le Ministre de la Justice, un contrôle sur tout ce qui concerne le traitement réservé aux détenus et le respect des règles en la matière dans la prison auprès de laquelle elle est instituée. » (art. :138 ter de l'arrêté royal du 4 avril 2003).

### Communication

- 1.- Dès son entrée en détention, le détenu peut réclamer le passage du Président, du Commissaire du mois ou d'un membre de la Commission de Surveillance à l'aide du formulaire adéquat déposé dans la boîte aux lettres spécifique à la Commission de Surveillance.
- 2.- Bien que privé par punition, d'échanger de la correspondance avec l'extérieur, un détenu peut échanger des lettres avec le Commissaire du mois ou tout membre de la Commission de Surveillance.
- 3.- Une boîte à lettres fermée à clef, placée à l'entrée de chaque quartier recevra ces lettres.
- 4.- Le détenu soumis à un régime d'isolement sera visité par le Commissaire du mois ou par tout autre membre de la Commission de Surveillance.
- 5.- Le Commissaire du mois et tous les autres Membres de la Commission de Surveillance seront à la disposition des détenus pour toutes demandes et explications nécessaires qu'ils pourront apporter dans le cadre de leur mission.
- 6.- Ayant accès, avec leur accord, au dossier pénitentiaire des détenus, tous les Membres de la Commission de Surveillance sont tenus à une obligation de discrétion.

Pour la Commission de Surveillance

le Président,  
Dr BERNARD WOITRIN



**Merci pour votre  
présence**

Et votre réflexion...